

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 7 novembre 2018 portant ouverture pour 2019 d'une session d'examen du certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles

NOR : SSAA1830763A

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu le décret n° 93-292 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes aveugles, et notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2002 modifié relatif au certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles,

Arrête :

Article 1^{er}

Une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles, destinée aux candidats ayant été reçus au concours réservé d'accès au corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes aveugles, session 2018, sera organisée en 2019.

Article 2

Les épreuves se dérouleront à l'Institut national des jeunes aveugles. Les dates précises seront communiquées aux candidats en temps utile.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 novembre 2018.

Pour la secrétaire d'État
chargée des personnes handicapées
et par délégation :

*Le sous-directeur de l'autonomie
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
JEAN-GUILLAUME BRETENOUX